



DÉCISION

N° : 2025- 264

Exécutoire le : 02 SEP. 2025

Publiée / Notifiée le : 02 SEP. 2025

Visée le : 02 SEP. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 25013 : Rénovation thermique et travaux annexes du Gymnase Garibaldi Lot 3 : VRD et Maçonnerie

Avenant n°01 relatif à des précisions de coordonnées bancaires

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une Procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 15/05/2025 au groupement d'entreprise SAS Millet Paysage / SAS Cacciatore et fils

Considérant la nécessité de préciser les coordonnées bancaires du mandataire et de son cotraitant en raison d'une erreur matérielle dans l'acte d'engagement du marché.

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 01 au marché 25013 avec le groupement d'entreprise SAS Millet Paysage / SAS Cacciatore et fils dont Millet paysage, mandataire, est domicilié 354 route des Chênes 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement : SAS MILLET PAYSAGE

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Aix-les-Bains, le 26/08/2025

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-264 : Marché 25013 : Rénovation thermique et travaux annexes du Gymnase Garibaldi - Lot 3 : VRD et Maçonnerie - Avenant n.01 relatif à des précisions de coordonnées bancaires

Date de transmission de l'acte : 02/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 02/09/2025

Numéro de l'acte : Dec2025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250826-Dec2025-AR

Date de décision : 26/08/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant